



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture

Question écrite n° 67063

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le rapport du commissariat général au Plan relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM) remis au ministre de l'agriculture au mois de septembre 2001. Ce rapport préconise en effet de « permettre une mise en oeuvre graduée et raisonnée des OGM ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la préconisation du rapport du commissariat général au Plan sur la mise en oeuvre graduée et raisonnée des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le commissariat général au Plan a rendu public, le 26 septembre 2001, son rapport intitulé « OGM et Agriculture : options pour l'action publique », commandé par Dominique Voynet et Jean Glavany afin d'étudier les impacts socio-économiques de l'utilisation ou de la non-utilisation des innovations biotechnologiques. Il repose sur un travail important qui a mobilisé, au sein d'un groupe de travail de quarante personnes, de nombreux acteurs concernés directement ou indirectement par la question des OGM et contient par ailleurs de nombreux éléments d'analyse intéressants. Dans leurs conclusions, les auteurs de ce rapport proposent au Gouvernement une stratégie d'action qui part du présupposé que les OGM sont inéluctables ; elle repose en conséquence sur le principe d'une mise en oeuvre graduée et raisonnée des OGM. Certains membres du groupe de travail ont tenu à faire figurer, en annexe de ce rapport, leur opposition à ces propositions. Le ministre considère, pour sa part, que le débat doit se poursuivre sur la question des OGM, le rapport du commissariat général au Plan pouvant contribuer à l'alimenter. Les perspectives de développement du génie génétique soulèvent de nombreuses questions d'ordre éthique, environnemental, sanitaire et socio-économique, qu'il convient de prendre en compte. Ainsi, la généralisation de l'utilisation des produits issus de ces techniques dans l'agriculture pourrait accroître la dépendance commerciale des agriculteurs vis-à-vis d'un petit nombre de sociétés privées qui les développent, sans pour autant apporter un bénéfice incontestable à leurs utilisateurs. D'autres questions liées à l'impact social et économique de ces techniques sont posées, par exemple, sur le plan des pratiques agricoles au niveau européen ou sur le plan des relations Nord-Sud en ce qui concerne les capacités d'accès à ces technologies. Ce rapport constitue donc une contribution utile au débat sans toutefois pouvoir le conclure.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67063

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5708

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1097